

Avis public

Calendrier 2025 des séances ordinaires du Conseil municipal

Considérant l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires ;

Considérant qu'il doit également fixer le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires ;

Considérant que par la résolution 2024-11-336, la Ville a respecté ses obligations quant à l'article précité ;

Considérant que la résolution 2025-11-228 vient modifier la date de la séance du mois de novembre de la façon mentionnée ci-dessous ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu que la séance ordinaire du conseil du mois de novembre 2025 soit modifiée selon le calendrier suivant et que les séances proposées selon le calendrier ci-dessous soient tenues à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal située au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire et que le calendrier 2025 soit et est établi comme suit :

Le mardi 14 janvier	Le mardi 8 juillet
Le mardi 11 février	Le mardi 12 août
Le mardi 11 mars	Le mardi 9 septembre
Le mardi 8 avril	Le mercredi 1 ^{er} octobre
Le mardi 13 mai	Le mardi 18 novembre
Le mardi 10 juin	Le mardi 9 décembre

Fait à Saint-Césaire, le 10 novembre 2025.

Nancy Bernier
Greffière